

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

CONNAISSANCE DES POLITIQUES SOCIALES – E5

SESSION 2012

Durée : 5 heures

Coefficient : 5

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (circulaire n°99-186, 16/11/1999).
- Tout autre matériel est interdit.

Dès que le sujet est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 12 pages, numérotées de 1/12 à 12/12

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U5 -Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 1 /12

La question du logement est au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Alors que la mobilisation d'ensemble des acteurs du logement – publics et privés – a permis de relancer spectaculairement l'effort de construction dans le pays et d'entrevoir ainsi la possibilité de mettre un terme à la crise que traverse le pays en matière d'habitat depuis plus de dix ans, des difficultés subsistent toutefois. Celles-ci concernent notamment les régions où le marché de l'immobilier est particulièrement tendu ainsi que certaines catégories de la population française. De nombreux acteurs ont signalé à ce titre les difficultés rencontrées par certains jeunes pour accéder ou se maintenir dans un logement adapté à leurs besoins et à leurs capacités financières.

(Extrait de la circulaire n°2006-75 du 13 octobre 2006, cf référence annexe 6).

QUESTION n°1 : Analyser les possibilités d'accès au logement des jeunes en lien avec leurs besoins et leurs difficultés, compte tenu de l'offre et des politiques actuelles.

QUESTION n°2 : Présenter la démarche partenariale du réseau régional «logement intergénérationnel et solidaire» en montrant les intérêts et limites de ce type d'action pour répondre aux problématiques des deux publics.

La réponse sera composée.

BARÈME :

<u>Question n°1</u>	9 points
<u>Question n°2</u>	9 points
Clarté et rigueur de l'expression écrite et de la composition	2 Points

L'épreuve permettra d'évaluer les compétences suivantes :

C4 .1 Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle

C4 .2 Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U5 -Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 2 /12

ANNEXES :

ANNEXE 1 : «L'indépendance des jeunes adultes : des situations de transition» Insee Première N°115, septembre 2007.

ANNEXE 2 : «Principales difficultés des 18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents selon le niveau de vie», Observatoire des inégalités, 20 octobre 2011, www.inegalités.fr.

ANNEXE 3 : «Part de jeunes adultes vivant chez leurs parents selon l'activité en 2006», rapport du Conseil Social, éclairage sur le logement des jeunes, Congrès de Strasbourg, septembre 2010.

ANNEXE 4 : Frédérique Xélot, «Le logement des jeunes, un parcours du combattant», Habitat et société n°53, mai 2009.

ANNEXE 5 : Le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes), semaine du logement du 23 au 27 mai 2011, www.semainedulogementdesjeunes.org

ANNEXE 6 : «Démarche d'élaboration du plan logement des jeunes», Annexe 3 de la *circulaire n°2006-75 du 13 octobre 2006 relative à l'amélioration de l'accès au logement des jeunes et à l'élaboration d'un plan départemental pour le logement des jeunes, Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.*

ANNEXE 7 : Le LIS : ensemble pour l'habitat intégré, Agence des pratiques et initiatives locales, mis à jour le 27.04.2011, www.apriles.net.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U5 -Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 3 /12

ANNEXE 1 : L'indépendance des jeunes adultes : des situations de transition

Parmi les jeunes qui vivent hors du domicile parental, tous ne sont pas indépendants financièrement. Ainsi, 14 % déclarent bénéficier, de façon personnelle ou via leur conjoint, d'aides privées venant d'autres ménages (probablement leurs parents). Les jeunes étudiants sont les plus aidés : 60 % déclarent bénéficier de ces apports d'argent, qui contribuent en moyenne pour 19 % à leurs revenus. À statut professionnel et situation familiale donnés, la part des aides privées dans le revenu diminue avec l'âge.

Parmi les jeunes qui vivent encore chez leurs parents, 14 % déclarent ne pas y habiter toute l'année. Cette proportion est plus forte chez les étudiants (20 %) et reste non négligeable chez ceux ayant un emploi (8 %). En revanche, la totalité des jeunes chômeurs et des inactifs qui vivent encore chez leurs parents y habitent pratiquement toute l'année. Les jeunes vivant avec leurs parents contribuent financièrement à élever le revenu du ménage. En moyenne, leur salaire ou autres revenus – d'activité, allocations chômage – contribuent pour 10 % au revenu disponible de l'ensemble du ménage. Cette contribution est naturellement plus élevée pour ceux qui ont un emploi (23 %).

ANNEXE 2 : Principales difficultés des 18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents selon le niveau de vie.

	Logement trop petit	Logement difficile à chauffer	Retards de paiement ⁽¹⁾	Découverts bancaires fréquents	Restrictions de consommation importantes ⁽²⁾
25 % les plus pauvres	36	35	29	29	23
Entre 25 % et 50 %	31	30	20	24	11
Entre 50 % et 75 %	24	23	9	15	4
25 % les plus riches	20	25	5	13	1
Ensemble	29	29	17	21	11
⁽¹⁾ Au moins un retard de paiement dans l'année parmi les charges, les factures liées au logement ou le paiement des impôts.					
⁽²⁾ Au moins quatre restrictions parmi les neuf retenues (définitions)					

Restrictions de consommation : maintenir le logement à la bonne température, se payer une semaine de vacances, remplacer des meubles, acheter des vêtements chauds, acheter de la viande, recevoir parents ou amis, offrir des cadeaux au moins une fois par an, posséder deux paires de chaussures, ne pas faire de repas par manque d'argent (au moins une fois au cours des 2 dernières semaines).

ANNEXE 3 : Part de jeunes adultes vivant chez leurs parents selon l'activité en 2006

	18-24 ans	25-29 ans	population (en millions)
En contrat d'apprentissage	74 %	33 %	0.3
Intérim	67 %	32 %	0.2
Emplois-jeunes, CES, Contrat de qualification	58 %	28 %	0.2
Stagiaires rémunérés en entreprise	52 %	26 %	0.1
CDD, contrat court, vacataire ...	53 %	24 %	0.9
CDI, titulaires fonction publique	50 %	18 %	3.1
Non salariés : indépendants	55 %	22 %	0.1
Non salariés : employeurs	52 %	19 %	0.1
Sans objet	69 %	30 %	4.7
ENSEMBLE	64 %	22 %	9.6

ANNEXE 4 : Le logement des jeunes, un parcours du combattant

Dans un contexte de crise immobilière généralisée, les jeunes sont exposés, plus que les autres, à la raréfaction de l'offre de logements accessibles et ont de plus en plus de difficultés à se loger. Ce phénomène s'étend et touche aujourd'hui des catégories sociales jusqu'ici épargnées. État des lieux.

En 2008, la France comptait 11 660 000 jeunes, de 16 à 29 ans, allant de la fin de la scolarité obligatoire à l'entrée effective dans la vie adulte. Cette population a sensiblement évolué au cours des deux dernières décennies, en raison de l'importance du taux de scolarisation due à l'allongement de la durée des études, de la prégnance du travail précaire et de la surreprésentation des chômeurs. Malgré l'hétérogénéité des situations (lycéens, apprentis, stagiaires, étudiants, jeunes en formation professionnelle ou en alternance, salariés, chômeurs), un élément caractérise cette population : sa mobilité tant physique (ils déménagent beaucoup plus que leurs aînés) que sociale (ils changent de statut et de modes de vie). Tous sont confrontés au même casse-tête pour se loger et nombreux sont ceux qui «galèrent», comme ils disent, pour trouver un toit, y compris parmi les jeunes qualifiés, qui ont un emploi, des ressources convenables, faute d'offre suffisante à un prix accessible. À ce jour, aucun organisme officiel n'a recensé les besoins en logement des jeunes, seuls ont été identifiés, et cela est récent, les besoins en logements étudiants dans le cadre du rapport Anciaux. Les plans départementaux pour le logement, en cours d'élaboration, devraient permettre à terme de mieux cerner les besoins, au plus près des territoires. [...]

ANNEXE 4 (suite)

Le logement, clé de l'autonomie

[...] L'âge médian de départ du foyer parental est passé de 21 ans (pour la génération née en 1963) à 23 ans (pour ceux nés après 1970). À la différence de leurs prédécesseurs qui quittaient le foyer parental pour vivre en couple, les jeunes de moins de 26 ans, n'étaient en 2002, que 32 % à opter pour ce mode de vie. Généralement, ils vivent seuls (52 %) ou avec d'autres personnes avec qui ils n'entretiennent pas de lien familial (6 %).

«Dans les pays européens du Nord, la moitié des jeunes quittent le domicile à 20 ans, au Royaume-Uni à 21 ans et dans les pays méditerranéens à 27 ans en Espagne, et 28 en Italie, précise la sociologue Cécile Van de Velde⁽¹⁾. Cette différence s'explique par le fait que dans les pays du Nord, d'inspiration sociale démocrate, les États garantissent l'indépendance des jeunes adultes dès la majorité. Ce peut être un financement assez généreux de la vie étudiante par un institut d'État, basé sur une bourse et un prêt, ou comme au Danemark, la reconnaissance d'un droit direct et universel pendant six ans, de plus de 1 000 euros par mois. Au Royaume-Uni, d'inspiration libérale, les jeunes s'autofinancent par l'emprunt. Et dans les pays méditerranéens, c'est sur la famille que tout repose. En France, l'approche reste «familialiste», même si l'on a instillé un peu de sociale démocratie, avec l'aide personnalisée au logement ouverte aux jeunes. Mais cette aide ne suffit pas à déclencher le départ dans les milieux populaires et profite principalement aux classes moyennes. De 18 à 25 ans, les jeunes restent pris en charge par leur famille». [...]

Le cas des étudiants

L'idée du développement d'une offre spécifique du logement des jeunes a été évoquée à maintes reprises notamment pour les étudiants. En 2004, la publication du premier rapport Anciaux⁽²⁾ et son plan éponyme, ont prévu la relance de la construction de logements sociaux destinés aux étudiants, avec un objectif de 5 000 constructions de chambres universitaires par an, l'accélération de l'effort de réhabilitation du parc existant des CROUS fixé à 7 000 logements par an par le CROUS et les HLM, avec majoration de l'allocation de logement à caractère social pour ceux hébergés dans les cités universitaires rénovées, la mise en place du Locapass à destination des étudiants boursiers.

Ce plan a pris du retard : seules 11 500 chambres ont été créées et 23 000 réhabilitées depuis 2004. Le rapport Anciaux 2, publié en février 2008, confirme les objectifs initiaux et avance de nouvelles pistes pour développer la colocation et le logement intergénérationnel dans le parc public ; des mesures reprises dans le projet de loi Boutin.

Pour accélérer la mise en œuvre du plan Anciaux, un plan de 620 millions d'euros (qui s'ajoute au plan Campus) a été annoncé par Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en février 2008, qui entend mobiliser les collectivités locales des zones en fortes tensions. Plusieurs protocoles d'accord ont été signés avec des conseils généraux (Yvelines, Hauts-de-Seine) pour accroître l'offre de logements étudiants, des discussions ont été ouvertes avec la ville de Paris. Une quinzaine de casernes militaires désaffectées vont également être réhabilitées pour ce public. Les premiers logements devraient voir le jour en 2010. Ce parc de logements s'adresse essentiellement aux étudiants boursiers, aux étudiants en difficultés économiques et aux étudiants étrangers. Mais cela ne concerne qu'une partie de la population estudiantine, dont le nombre a doublé entre 1980 et 2007 passant de 1 118 000 à 2 254 000. [...]

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U5 -Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 6 /12

ANNEXE 4 (suite et fin)

Et les autres jeunes

La situation des autres jeunes (jeunes en formation, jeunes travailleurs, jeunes actifs, demandeurs d'emploi) est plus difficile à cerner, mais tout aussi délicate, si ce n'est plus. Confrontés à une insécurité croissante du fait du développement du travail précaire, les jeunes actifs ont de plus en plus de difficultés à accéder à un logement ordinaire et à en supporter la charge, d'autant que l'offre de logements à bon marché se raréfie dans le secteur privé et qu'ils ont de plus en plus de mal à entrer dans le logement social, en raison notamment du recul du taux de rotation. En 2005, (derniers chiffres connus) les ménages de moins de trente ans étaient surreprésentés dans le logement locatif privé qui en logeait 33 % contre 12 % dans le parc social ; ce dernier chiffre accuse une baisse de 2 % par rapport à 1999. [...]

- (1) Auteur de «*Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*». Paris PUF. Mars 2008. Cette thèse a reçu en mars 2006, le prix Le Monde de la recherche universitaire.
- (2) Selon les estimations de Jean-Paul Anciaux, il resterait 70 000 chambres à réhabiliter dans le parc universitaire du CROUS et les besoins de nouvelles constructions sont estimés à 50 000 places.

ANNEXE 5 : Le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes), semaine du logement du 23 au 27 mai 2011.

- [...] Est une entreprise d'économie sociale et solidaire, souvent de statut associatif, instituée par une circulaire interministérielle n°3 83 du 29 juin 1990, qui mobilise, sur un territoire déterminé, l'ensemble des partenaires et des acteurs du logement et des politiques de jeunesse, en vue de connaître et d'analyser la demande et les besoins de milliers de jeunes en matière de logement, de susciter une offre diversifiée de la part des bailleurs, d'informer et d'accompagner les jeunes, de faciliter l'accès de tous aux dispositifs et aux mesures d'aide.
- S'adresse à tous les jeunes de son territoire (de 18 à 30 ans), dans les situations les plus diverses. Ces jeunes éprouvent des difficultés sur l'accès et/ou le maintien dans le logement.
- Œuvre pour favoriser particulièrement l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire en coopérant étroitement avec les acteurs de l'insertion professionnelle et les acteurs de l'hébergement/logement de son territoire. [...]

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U5 -Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 7 /12

ANNEXE 6 : Démarche d'élaboration du plan logement des jeunes

La démarche d'élaboration du plan départemental pour le logement des jeunes pourra s'organiser comme suit :

Dans un premier temps, s'il n'est pas déjà fait, il s'agit d'élaborer un diagnostic relatif à la situation des jeunes en matière de logement et d'hébergement sur le département. Celui-ci pourra s'appuyer sur :

- les documents, études et ressources disponibles (PLH, PDALPD, conventions de délégation de compétence des aides à la pierre, observatoires locaux, données INSEE, fichiers de demandeurs de logements sociaux, études éventuelles...)
- l'animation d'un groupe de travail intégrant les principaux partenaires locaux impliqués dans le logement des jeunes : collectivités territoriales, en particulier les collectivités délégataires des aides à la pierre ou susceptibles de le devenir rapidement, CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) lorsqu'ils existent, CAF et MSA, collecteur du 1 % logement, bailleurs sociaux, gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs, missions locales, associations œuvrant pour l'insertion ou le logement des jeunes (PACT ARIM...), ADIL.

Ce diagnostic permet d'identifier les difficultés d'accès ou de maintien dans le logement auxquelles sont confrontés les jeunes, en distinguant, si besoin est, certains segments de la population jeune (ex. : étudiants, jeunes en insertion, apprentis, saisonniers...). Il fera en outre l'objet d'une déclinaison sur les territoires utilisés localement pour la définition des politiques du logement. Il devra enfin contribuer à mettre en évidence les expériences et initiatives couronnées de succès menées sur le département dans ce champ d'intervention.

Sur la base de ce diagnostic et d'un travail de réflexion mené en concertation avec tout ou partie des partenaires impliqués dans la phase de diagnostic, sera arrêté le programme d'actions à court ou moyen terme destiné à améliorer la situation du logement des jeunes sur le département. Décliné par territoire pertinent au niveau local, le programme pourra notamment porter sur un ou plusieurs des champs d'intervention suivants :

- la mobilisation de l'offre de logements existante et le développement d'une offre nouvelle de logements mieux adaptée aux besoins des jeunes. Dans ce cadre pourront notamment être étudiées les actions visant à faciliter la rénovation du parc privé ancien souvent adapté par sa taille et sa localisation à l'accueil de populations jeunes : intégration d'une démarche spécifique sur le logement des jeunes dans le cadre d'OPAH en cours ou sur le point d'être lancées, ou de Programmes d'Intérêt Général qui peuvent être ciblés notamment sur le logement des jeunes... La question de l'adaptation du parc social aux besoins des jeunes pourra également être abordée : augmentation de la proportion de petits logements (T1 et T2) dans la production de logements sociaux financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), développement de résidences sociales financées en PLUS ou PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et destinées aux publics jeunes, développement de solutions d'hôtellerie d'intérêt général permettant de répondre à des besoins de courte durée liés notamment à la mobilité des jeunes (résidences hôtelières à vocation sociale...), engagement de réflexions spécifiques à l'occasion d'opérations de réhabilitation du parc social, optimisation des ressources existantes notamment dans le secteur des foyers... Les objectifs et actions ainsi définis devront être intégrés dans les conventions de délégation des aides à la pierre existantes (avenant) ou à venir.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U5 -Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 8 /12

ANNEXE 6 (suite et fin)

- la promotion de structures ou de dispositifs d'intermédiation locative (tels que les Agences Immobilières à Vocation Sociale ou les CLLAJ, le recours aux formules de baux glissants, de logements passerelles, de sous-location...) et/ou de mise en relation des propriétaires privés avec des demandeurs de logements jeunes ainsi que le soutien au développement de pratiques permettant d'optimiser l'occupation du parc existant (sous-location et/ou hébergement intergénérationnel, colocation...),
- l'amélioration de la coordination des acteurs locaux et l'articulation des dispositifs existants en matière d'aide à l'accès et au maintien dans le logement (FSL, LOCAPASS, FAJ, aides CAF, fonds de cohésion sociale, fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes...),
- des actions en matière de promotion et de diffusion des bonnes pratiques, de communication, d'orientation et d'information (à destination du public mais également des élus et des professionnels),
- l'amélioration de la connaissance de la situation des jeunes en matière de logement (mise en place d'observatoires ou d'enquêtes, mobilisation de l'ADIL ou des CLLAJ...).

Sans attendre la finalisation de la phase de diagnostic, un certain nombre de mesures pourront être mises en œuvre immédiatement. Il conviendra notamment de veiller à intégrer sans délai la problématique du logement des jeunes :

- dans les négociations des conventions de délégation des aides à la pierre (ou de leurs avenants) à travers la définition d'objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs et d'un premier programme d'actions destiné à atteindre ces objectifs.
- dans les documents de programmation en cours d'élaboration (PLH, PDALPD...).

Enfin, le plan «logement des jeunes» devra intégrer les modalités de suivi de la mise en place du programme d'actions et d'évaluation de ce dernier.

ANNEXE 7 : Le LIS : ensemble pour l'habitat intégré

Porteur(s) de l'action : Association Dig du département X

Objectif(s) et bref descriptif :

Pour apporter une réponse au problème de pénurie et de coût du logement des jeunes mais aussi à la solitude des personnes âgées, l'hébergement intergénérationnel semble aujourd'hui une solution largement plébiscitée, dans un contexte social et économique difficile. Nombre d'associations s'engagent ainsi dans la mise en lien des seniors et des jeunes, désireux de vivre sous le même toit. Dans la région Y, quatre associations (le Dig - Domicile Inter Générations -, 1 toit 2 générations, Aider, et ESDE) décident de former le réseau régional LIS « Logement Intergénérationnel et Solidaire » pour réfléchir ensemble mais surtout mutualiser leurs pratiques, et formaliser des modes opératoires communs. Bilan de cette expérimentation menée en 2010 pendant 16 mois, en partenariat avec le Ministère de la jeunesse.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U5 -Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 9 /12

ANNEXE 7 (suite) :

Origine(s) :

[...]Le Dig, association Loi 1901, voit le jour à G. en avril 2005. Fort de l'appui de nombreux partenaires issus des universités, du logement et du social (CCAS, CROUS, Université, PACT du département X, Crédit Mutuel...), le Dig connaît en cinq ans une montée en charge importante, aussi bien en terme quantitatif (nombre de cohabitations) que qualitatif (engouement des protagonistes et élargissement de la demande à de nouveaux publics comme les jeunes adultes isolés...). Ce constat de l'évolution des besoins en hébergement est partagé par trois autres associations de la région, qui décident de se regrouper autour d'un projet commun pour répondre à un appel à projet lancé en 2009 par le Ministère de la jeunesse, lancé dans le cadre de la mission d'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Le projet du réseau LIS pour le développement du logement intergénérationnel dans la région est retenu.

Description détaillée :

L'expérimentation du réseau LIS permet aux quatre associations de mutualiser et d'interroger leurs pratiques, en vue de consolider leur action en termes d'outillage, de communication, de suivi et de développer le logement intergénérationnel comme solution à l'autonomisation des jeunes. Elle a aussi vocation à identifier les besoins nouveaux et à formuler une boîte à outils à destination des acteurs locaux nationaux du logement intergénérationnel. Grâce au soutien d'un organisme extérieur et indépendant (l'Association d'Information et de Recherche pour l'Économie Sociale, AIREs), un bilan formalise l'ingénierie sociale et financière pour la mise en place d'un tel projet.

D'abord, il s'agit de créer un réseau d'acteurs associatifs et institutionnels chargés du repérage et de l'information des deux publics constituant le binôme hébergeur / hébergé :

- des hébergeurs (seniors, familles, actifs) repérés notamment via les mairies et les CCAS, les associations de retraités, etc. ;
- et des hébergés (jeunes de 16 à 30 ans, étudiants, jeunes actifs en apprentissage ou en recherche d'emploi) repérés par les universités, le CROUS, les associations et établissements et services en lien avec les jeunes en recherche d'hébergement ou d'insertion sociale et professionnelle.

Ensuite, l'association en charge du projet se charge elle-même de :

- rencontrer les personnes âgées, les jeunes et d'évaluer l'adéquation de leur projet avec ce mode de vie ;
- visiter les logements et créer une relation de confiance avec l'hébergeur ;
- étudier précisément les dossiers pour que les binômes s'entendent ;
- constituer les binômes et accompagner la mise en place humaine et contractuelle de la cohabitation ;
- assurer le suivi régulier de cette cohabitation (et la médiation si nécessaire).

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U5 -Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 10 /12

ANNEXE 7 (suite) :

Les procédures utilisées sont sensiblement identiques :

- un dossier de demande d'inscription à remplir par toute personne intéressée par le dispositif et/ou un dossier d'adhésion reprenant tous les éléments nécessaires à la meilleure entente possible entre les deux éventuels cohabitants.
- une Charte de la cohabitation signée par les intéressés et l'association qui confirme l'engagement moral des personnes pour une vie quotidienne de qualité et celui de l'association durant toute la cohabitation.
- une convention constituant un engagement entre les deux parties et définissant précisément les modalités de la vie commune et la participation financière éventuelle du jeune aux frais supplémentaires générés par sa présence (on parle de « fluides », environ 50 euros par mois).

Au sein du binôme, l'hébergeur offre à l'hébergé un logement décent et un cadre agréable indispensable à des études sereines, et l'étudiant une présence attentive, amicale et chaleureuse, avec un rôle de veille, voire d'alerte via la coordinatrice de l'association, ou auprès des professionnels sociaux du CCAS de la localité de la personne âgée.

- l'adhésion à l'association (pas toujours obligatoire) qui permet aux deux partenaires de bénéficier du suivi attentif de la part de l'association durant toute la période de la cohabitation. Elle permet aussi aux usagers, s'ils le souhaitent, d'être partie prenante de la vie de l'association.

L'expérimentation a aussi permis de faire émerger des questionnements autour :

- des besoins et des aspirations des personnes,
- du secteur d'activité dans lequel s'insèrent les projets,
- de la gratuité et la question du travail,
- du droit des hébergés et des hébergeurs.

Mais, ce qui semble essentiel, pour la soutenabilité de tels projets et leur émancipation, c'est l'importance du portage politique et de l'implication des partenaires (notamment financiers). Par exemple, c'est grâce au partenariat inédit entre collectivités locales (le Conseil général et une partie des communes du département X), que le Dig a pu se déployer (montée en charge du nombre de binômes et des partenaires engagés). La mobilisation des élus locaux et d'un large réseau de partenaires issu des universités et du médico-social est donc primordiale.

En 2010, le Dig a participé à la création de 66 binômes soit l'équivalent d'une résidence universitaire et d'un établissement pour personnes âgées.

Une évaluation du bénéfice de la cohabitation intergénérationnelle a été réalisée par le biais de questionnaires distribués aux binômes. Ils permettent de vérifier l'intérêt de cette initiative en matière de cohésion sociale dans ses dimensions autant économiques, sociales que culturelles.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U5 -Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 11 /12

ANNEXE 7 (suite et fin) :

Partenaires financiers et institutionnels :

- Le conseil général du département,
- Les communes,
- Les communautés de communes,
- La CRAM,
- La CAF,
- Les caisses de retraites complémentaires : Prémalliance, APICIL, RSI,
- Les prix, aides, appels à projet : Crédit Mutuel, Conseil régional, D&O, Fondation de France,
- Les partenaires actifs : ALERTES, H&D Conseils, CROUS, PRESS, EVE, PACT, CLARG,
- Les nombreux CCAS et associations.